

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 23 JANVIER 2020

Convocations adressées le 17 janvier 2020

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués votants : 10

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

### Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Christian BRAULT ; Martine BELNOUE ; Michel PADONOU ;  
Michel GILLOT ; Patrick CHALON ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ;  
Bernard LORIDO ; Brigitte PINEAU ; Sébastien MARAIS.

### Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND ; Cédric DE OLIVEIRA ; Jacques JOSELON ; Laurent RAYMOND ;  
Corinne CHAILLEUX ; Bernard PLAT ; Wilfried SCHWARTZ ; Christophe BOUCHET.

### Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Michel GILLOT pour Philippe BRIAND ; Michel PADONOU pour Alain BENARD

### Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Brigitte PINEAU de Bernard PLAT ; Christian GATARD de Wilfried SCHWARTZ ;  
Frédéric AUGIS de Christophe BOUCHET.

**Secrétaire de séance :** Claude CHESNEAU

**C 20/01/06 - AVENANT 1 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA  
RADIO NUMERIQUE TETRA ENTRE LA VILLE DE TOURS, LE SYNDICAT DES  
MOBILITES DE TOURAINE, LA METROPOLE ET KEOLIS**

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, présente le rapport suivant :

Pour le fonctionnement de certains de leurs services, la ville de Tours et la Métropole utilisent actuellement le système de radio numérique mis en place dans le cadre du projet de la première ligne de tramway.

En 2018, cette utilisation a fait l'objet d'une convention définissant les modalités techniques et financières de la gestion et de la maintenance de ce système entre la ville de Tours, la Métropole, le Syndicat des Mobilités de Touraine et Keolis.

Le dispositif actuel de la ville de Tours a montré des déficiences de couverture sur certains secteurs de son territoire et plus particulièrement sur la zone du vieux Tours. Pour y remédier, les parties envisagent l'installation d'une antenne numérique complémentaire sur un point haut situé sur la Tour Ballan de Tours Habitat, permettant ainsi, d'une part, d'améliorer la couverture numérique Tetra sur certains secteurs de la ville et, d'autre part, de renforcer le dispositif radio existant du Syndicat.

Cette extension nécessite un avenant à la convention du 31 décembre 2018 entre la ville de Tours, la Métropole, le Syndicat et Keolis relative à la mutualisation du système de radio numérique TETRA.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **APPROUVE** l'avenant 1 à la convention de mutualisation de la radio numérique TETRA du système de transport ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant 1 à la convention de mutualisation de la radio numérique TETRA et tout acte afférent à la mise en œuvre de cette convention.

**Le Comité adopte à l'unanimité**

Pour extrait conforme et  
certification du caractère exécutoire,



Le Président,

Frédéric AUGIS